Publié le 28/04/23



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf.: P147_2023

Date: 25/04/2023

OBJET : Avenant n°1 au lot n°2 Couverture/Etanchéité du marché de travaux de réfection de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la grande Halle de la Cité de la Mer

Exposé

Par décision du Président n°P455_2022 en date du 9 décembre 2022, le lot n°2 du marché public pour la réalisation de travaux de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la grande Halle de la Cité de la Mer a été conclu avec la société ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES pour un montant de 33 110,11 € HT soit 39 732,13 € TTC.

L'entreprise ROSAY a aperçu, en cours de chantier, une infiltration à la jonction de la couverture cuivre et le mur en limite des travaux sur la toiture béton Pignon Nord. Il s'agit d'ajouter au marché la prestation de réfection des relevés au-dessus du restaurant sur la longueur d'un pent.

Ces prestations s'élèvent à 1 423,80 € HT (1 708,56 € TTC) portant ainsi le marché à 34 533,91 € HT (41 440,69 € TTC) soit une augmentation de 4,30 %.

Il convient donc de passer un avenant n°1 au marché pour prendre en compte cette prestation supplémentaire.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Président n°P455_2022 du 09/12/2022 actant la signature du lot n°2 « Couverture / Étanchéité » du marché public relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité



sur toiture béton et sécurisation à la Grande Halle de la Cité de la Mer avec la société ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES,

Décide

- De signer l'avenant n°1 en plus-value pour le lot n°2 « Couverture / Etanchéité » du marché public relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la grande Halle de la Cité de la Mer, avec la société ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES, dont le siège social est situé au 5564 voie des Barges Rousses 76430 SAINT VIGOR D'YMONVILLE, pour un montant de 1 423,80 € HT (1 708,56 € TTC),
- De dire que l'avenant induit un pourcentage d'augmentation de 4,30 % par rapport au montant initial du marché public, ce qui porte son montant à 34 533,91 € HT (41 440,69 € TTC),
- De dire que la dépense sera imputée au budget principal, nature 2313, LdC n°81540,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE